

## **PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2024**

Le 03 décembre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 10 décembre 2024 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Jean-François BONIN, Christiane TIVEDDU et Frédéric DERREUMAUX excusés. Jean-François BONIN a donné procuration à Christian SAVOI, Christiane TIVEDDU a donné procuration à Coralie GRABIT, Frédéric DERREUMAUX a donné procuration à Carlos PARDO.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 11 voix le compte-rendu de la séance précédente et 4 abstentions, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

Stéphanie AMOURIQ arrive en cours de séance à 18 H 35.

Stéphanie CHEVRY arrive en cours de séance à 18 H 44.

### **ASSIETTE ETAT 2025**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors du précédent conseil municipal de fin novembre et que par manque d'éléments l'ensemble du conseil avait préféré reporter la décision. Ainsi Christian SAVOI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire a convié Monsieur Clément MALIN, référent ONF de la commune au conseil municipal.

Monsieur le Maire donne ainsi la parole à Monsieur Clément MALIN.

Monsieur MALIN explique que l'état de l'assiette 2025 représente les coupes proposées pour l'année 2025. Ces coupes sont inscrites dans l'aménagement forestier 2024-2043.

La parcelle B est située au-dessus du plateau de Jargoy. Les coupes de bois envisagés serviraient à du bois de charpente. Ces coupes seraient en contrats de bois façonnées attribués aux professionnels uniquement au scieur le mieux disant. L'ONF gère la coupe et la vente.

La parcelle H est située sur la route de plomb. Cette parcelle est destinée à du bois de chauffage pour de l'affouage sur 2025/2026.

Le devis de travaux proposé par l'ONF pour une inscription au budget 2025 représente pour les parcelles K et E une anticipation pour les coupes de 2026, des travaux de maintenance en parcelles H.x et B/C et opérations liées à l'accueil du public en parcelle F.

Florian MALARD demande ce que l'affouage apporte comme recette aujourd'hui à la commune.

Monsieur MALIN indique que l'affouage n'apporte aucune recette à la commune. C'est un service qui est rendu aux administrés de la commune.

Seule les parcelles de bois d'œuvre représentent une recette pour la commune.

Il indique qu'il n'a eu que 2 demandes d'affouagiste pour cette année.

Georges CHARVET indique qu'il y a peu de demande car il n'y a pas de communication en ce sens et propose donc de communiquer dans le petit bulletin et autre pour informer les administrés que la commune propose des parcelles pour de l'affouage.

Monsieur MALIN informe qu'il est préférable de ne pas faire de la communication car la commune dispose de peu de parcelle destinée à de l'affouage et que le volume maximum autorisée pour un affouagiste est de 30 stères / foyer / an.

Il indique également qu'il est souhaitable que la commune adopte un règlement des coupes affouagères afin qu'il puisse le communiquer aux affouagistes inscrits. Il propose un prix de 50€ pour un lot de 10 stères.

Suite aux explications de Monsieur Malin, le conseil à l'unanimité décide de valider l'état de l'assiette 2025, décide de ne pas valider l'anticipation des coupes de 2026 sur les parcelles K et E et ainsi demande à Monsieur MALIN de revoir son devis en prenant en compte ces suppressions et valide le règlement des coupes affouagères.

Monsieur MALIN indique que dans la programmation des travaux 2024, la pose d'un panneau interdisant les véhicules cyclomoteurs était prévu mais celle-ci n'a pas été réalisée. Ces travaux seront reportés sur l'année 2025.

Il remercie le conseil municipal pour son accueil.

### **RÉVISION DU TARIF DE LOCATION DE JARDIN**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du précédent conseil municipal il avait été évoqué l'augmentation des locations de jardins communaux mais n'ayant pas l'ensemble des éléments, le conseil avait décidé de reporter la décision.

Jean-François BONIN accompagné de Christian SAVOI se sont rendus une nouvelle fois aux parcelles communales et ont ainsi photographié certaines parcelles afin que l'ensemble du conseil se rende compte du désordre qu'il y a sur certaines parcelles.

5 photos sont ainsi projetées à l'ensemble du conseil.

Stéphane DELAVY propose à ce que la commune organise une réunion avec les locataires des jardins afin d'échanger sur leurs besoins, d'effectuer un recensement des locataires...

Malika BOUMIR indique qu'initialement les parcelles de jardins appartenaient à des privés qui louaient ces parcelles pour une utilisation de jardin.

La commune a ensuite décidé d'acheter l'ensemble des parcelles aux différents privés pour en faire des jardins communaux. Mais aucuns travaux n'ont jamais été fait par la commune sur ces parcelles de jardins. Certaines cabanes délabrées étaient déjà présentes lorsque la commune a acheté ces parcelles.

Monsieur le Maire propose de fixer une réunion avec les locataires des jardins un samedi matin afin de pouvoir se rendre par la suite sur place.

Aucune autre personne volontaire dans le conseil pour organiser cette réunion.

Le nettoyage des parcelles abandonnées et l'entretien des parties communes sont des tâches qui peuvent être confiés aux agents communaux et Coralie GRABIT propose que si il y a un besoin

d'un aménagement particulier cette tâche peut être confiée aux Brigades Nature pour l'année 2025.

Sur cet échange, le conseil décide à l'unanimité de ne pas porter d'augmentation sur les locations de jardins communaux pour l'année 2025 mais décide de porter son attention pour l'année 2025 sur les travaux et aménagements possible et ainsi proposer une augmentation de tarif de location pour l'année 2026.

### **DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative doit être prise sur le budget général suite à une erreur d'imputation concernant les opérations de portage fonciers par l'EPF pour le projet RHI Rue de la Gare.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
231 Opération 233	Immo corporelles en cours				- 65 000.00€
27638	Autres établissements publics	+ 65 000.00€			
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 65 000.00€</b>			<b>- 65 000.00€</b>

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **➤ Récapitulatif location Salle des fêtes**

Gaël ALLAIN rappelle la convention qui lie la commune et le comité des fêtes concernant le prêt de la vaisselle lors de la location de la salle des fêtes.

Un bilan de l'année 2024 est nécessaire afin de pouvoir régler les sommes dues au comité des fêtes.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 la salle des fêtes a été louée 20 fois.  
12 locations sur 20 ont été gratuites puisque louées à des associations de la commune et donc 8 locations ont été payantes.  
4 locations avec prêt de vaisselles ont été réalisées sur les 8 locations payantes.

Ainsi et suivant la convention entre la commune et le comité des fêtes le montant alloué pour le prêt de vaisselle est de 4 x 40€ soit 160€ pour l'année 2024.

Un mandat de paiement sera ainsi effectué prochainement pour le versement au comité des fêtes.

## Convention mise à disposition personnel EHPAD

Gaël ALLAIN informe le conseil municipal qu'une proposition a été faite de la part de l'EHPAD pour une mise à disposition d'un agent de l'EHPAD pour la commune.

En effet, la commune a eu un arrêt maladie ordinaire d'un agent technique pendant pratiquement 1 an, depuis peu cet agent a repris le travail en temps partiel thérapeutique.

L'EHPAD dispose de 2 agents techniques dont un sur un temps non complet à 50% et un autre qui vient d'être passé à 100%.

Le but étant de cette convention est de combler l'effectif de la commune sur le temps partiel thérapeutique.

L'agent concerné reste un agent employé de l'EHPAD. Il sera mis à disposition sur un temps défini préalablement et ainsi l'EHPAD fera payer à la commune la rémunération de son agent mis à disposition au prorata de son temps de travail effectué sur la commune.

Gaël ALLAIN propose une mise à disposition à partir de janvier 2025, tous les jeudis pour une journée de 7 H.

### ➤ Fête de l'école

Coralie GRABIT rappelle que la fête de l'école est le vendredi 13 décembre à 17H30.

Une affiche a été réalisée afin d'assurer la communication.

Le père Noël passera dans les deux écoles pour la distribution des cadeaux, clémentines et papillotes offerts par le Sou des écoles.

Séverine BRUN informe que Jean-Louis BOUTON gérant du Grand café offre les marrons pour cet événement.

La salle des fêtes sera décorée jeudi 12 décembre en fin d'après-midi, un appel aux bénévoles est lancé.

### ➤ Vœux du Maire

Gaël ALLAIN rappelle que la cérémonie des vœux du Maire a lieu le dimanche 5 janvier à 11 H 00 à la salle des fêtes.

Ils souhaitent mettre à l'honneur les personnes engagées pour la commune.

Il demande à l'ensemble du conseil de réfléchir à la liste des personnes concernées et de lui transmettre rapidement.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 03/02/2025,

Le secrétaire de séance,  
Coralie GRABIT



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

